

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DES ABRETS EN DAUPHINÉ
SEANCE DU 1^{er} juillet 2019

Ordre du Jour :

N° Ordre	Sujet
	Approbation du compte rendu de la dernière séance
2019-E-01	Portage de repas à domicile
2019-E-02	Marché éclairage public
2019-E-03	Avenant Marché façade de l'église de la Bâtie
2019-E-04	Achat maison Fouilleux
2019-E-05	Achat maison Monier
2019-E-06	Subvention commune au ccas bénéfice foire de printemps
2019-E-07	Sortie d'actif du patrimoine mis au rebut
2019-E-08	Demandes de subventions et Fonds de concours
2019-E-09	Lancement des travaux de façade et Autel de l'église de Fitolieu
2019-E-09 bis	Rénovation de l'église de Fitolieu
2019-E-10	Création de postes
2019-E-11	Nouveau règlement du cimetière
2019-E-12	Vidéoprotection
2019-E-13	Convention ENEDIS pour études d'urbanisme
2019-E-14	Avenant pour la transmission des marchés au contrôle de légalité
	Questions diverses

À 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Colette BADIN, Nouredine DEGHIA, Martine TARDY-PANIS, Philippe LATOUR, Rémi CLAVEL, Florence CUSIN, Lydie MARTINATO, Hélène CLAPERON PEGOUD, Isabelle BOURY, Nathalie MEUNIER, Frédéric BAS, Christophe TROUILLOUD, Sandrine BRIGARD, Franck LANCIA, Sylvie ARGOUD, Véronique DUPRÉ, Pascale HUMBERT, Jean-Claude NEEL, Patrick GALLIEN-GUEDY, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Guillaume ARGOUD, François BAUDOT, Didier BUISSON, Marie Noëlle GADOU, Maryvonne JULLIEN et Joëlle TOURETTA.

Absents : Ghislaine ANDONIAN, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Thomas NUNGE, Jean-Paul PAVAGEAU, Danny MILLON, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Eric VIGLIANO, Johann GODART, Marie-laure RULLET, Sophie BELLEN, Thierry CLEYET-MAREL, Noël PERRIN, Angélique ARGOUD-CHABART, Michelle CHIAMBRETTI.

Céline GENETIER donne pouvoir à Rémi CLAVEL, Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO, Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS, Nadine JANIN donne pouvoir à Florence CUSIN.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'approuver le compte-rendu de la séance précédente et demande si il y a des remarques.

Bernard Glantzlen précise qu'il a voté contre le proposition d'achat de la maison Richer pour l'extension de la cantine de tabarly car il n'a jamais été présenté de plan d'ensemble du projet de nouvelle école au conseil municipal.

Bernard Glantzlen fait remarquer qu'il n'a pas parlé de tombe en mauvais état au cimetière mais d'une pompe qui ne fonctionne plus.

Monsieur Le Maire prend note sur le compte rendu et fera le nécessaire pour réparer ce point d'eau.

Bernard Glantzlen rappelle qu'il a demandé pourquoi il n'a pas été fait appel aux élus pour tenir les bureaux de vote lors des élections européennes.

Monsieur le Maire rappelle que la date des élections est connue de tous, que toutes les bonnes volontés sont acceptées et qu'il n'a jamais refusé d'intégrer un élu dans la composition d'un bureau de vote. Sa remarque est notée, une sollicitation sera envoyée officiellement pour les prochaines élections.

Maryvonne Jullien n'était pas présente lors du dernier conseil mais elle a remarqué que sur le compte rendu il a été fait mention du rapport favorable du commissaire enquêteur sur le projet d'aménagement du parking Doutan et de la volonté de lancer les travaux rapidement.

Elle fait remarquer que le commissaire enquêteur avait assorti son avis favorable de prescriptions spécifiques qui n'ont à ce jour pas été levées. Il n'est donc pas possible de réaliser ces travaux de parking avant que les réserves soient levées.

Le compte rendu de la séance du 27 mai 2019 est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter la délibération n° 2019-E-01 pour la livraison des repas à domicile et la fixation du tarif des repas.

Le conseil vote cette décision à l'unanimité.

Thierry Cleyet-Marel souhaite faire un point sur le poste du développement durable afin de savoir si celui-ci est pérenne ou non. Il lui paraissait intéressant d'échanger les actions menées sur cette année écoulée depuis l'ouverture de ce poste.

Le contrat de Gwladys Martin se terminant le 31 août, il faut lui donner une réponse assez rapidement et souhaite donc l'avis du conseil municipal.

Présentation des actions effectuées par Thierry Cleyet-Marel :

→ Extinction de l'éclairage public la nuit.

Même si ce sujet a fait débat, la plupart des communes environnantes ont fait le même choix.

Il avait stipulé que ce choix ne devait pas nuire à la sécurité et qu'il faut rester vigilant notamment à proximité des bâtiments publics. Suite à la demande des commerçants l'extinction est plus tardive les soirs de week-end.

→ Réunions de travail entre les élus et la commission du développement durable et bâtiments. (coordinations, placements des priorités.)

→ Travaux sur les bâtiments communaux à la suite du diagnostics du Sédi.

→ Travail sur les équipements sportifs. (Suppression de l'utilisation du stade de foot de la route de Lyon. Remerciements aux clubs d'avoir fait l'effort car cela représente une économie de 27 000 euros.)

→ Centrales villageoises.

Projet assez difficile à s'occuper et à mettre en place. Des réunions de présentation se sont tenues dans chaque commune historiques. Lorsque cela a été présenté, l'intervenant a mis beaucoup de technicité dans le projet et cela a un peu fait peur aux personnes. Sur une trentaine de personnes présentes aux premières réunions, elles sont à présent cinq-six à travailler sur le projet.

La commune met à disposition des surfaces de toit afin que le projet soit réalisable car une grande surface de toit est nécessaire pour que le projet soit rentable. Des réunions seront reproposées à des horaires différentes.)

→ Installation d'un verger collectif.

Situé vers la route de la chapelle à La Bâtie-Divisin, des ateliers greffes ont eu lieu, cela permet de sauver des variétés anciennes.

→ Le Détribus.

Au delà du ramassage des déchets, ce service permet un lien social avec les personnes âgées. L'équipe est composée de 16 adolescents. Afin de les remercier pour leur bénévolat, l'an dernier ils sont allés un week-end en chartreuse à vélo et cette année au lac d'Aiguebelette où ils font plusieurs activités.

→ Poulailleur communal.

Les poules sont nourries avec les déchets alimentaires de la cantine.

→ Création d'un jardin autour des aires de jeux.

→ Itinéraire pour un mode de déplacement doux.
créé en 2017, il qui permet de relier les trois communes.

→ Achat de vélo avec assistance électrique pour le détribus et les employés de la collectivité qui permet de faire les trajets entre les Mairies.

→ Mare pédagogique au parc bisso. (En partenariat avec l'association PIC'VERT)

→ Plan de désherbage communal avec le plan Zérophyto.

→ Travail sur les espaces naturels sensibles notamment sur l'étang de Malseroud en concertation avec les VDD.

→ Aménagement des abords de l'école du Macle

→ Travail sur la biodiversité avec la pose de nichoirs en partenariat avec le PIC'VERT.

→ Mise à disposition d'un broyeur de végétaux pour les habitants, en collaboration avec le Sictom de Morestel.

→ Mise en place d'un circuit court pour la cuisine de Fitolieu.
Achat de la viande à un agriculteur local ainsi qu'une réflexion sur la future cuisine centrale.

→ Animations développement durable, campagne de communication, actions anti-gaspi aux cantines des écoles.

Des remerciements à Gwladys Martin pour son travail.

Thierry Cleyet-Marel précise que ces actions véhiculent une image dynamique de la commune, car Les Abrets en Dauphiné est la seule commune de l'intercommunalité à avoir un chargé de Développement Durable.

C'est un service supplémentaire proposé à la population et une amélioration du cadre de vie. Notamment, la formation de la génération future avec la sensibilisation aux écoles.

Environ 2000 personnes ont été touchées par les actions menées,.

Il faut être convaincu que chacun peut apporter sa pierre à l'édifice du développement durable par une action, souvent simple.

Un an après avoir embauché notre chargée de développement durable, Thierry Cleyet Marel réaffirme qu'il est satisfait de cette prise de décision et espère qu'elle va continuer.

Il en profite pour remercier la commission du Développement Durable car elle fonctionne bien. Tout le monde est présent, c'est une belle satisfaction.

Monsieur le Maire dit que à ce jour, sur tous les projets réalisés sur la commune, on remarque que les Vals du Dauphiné commencent seulement à y penser.

La direction à prendre par les actions développement durable est compliquée à définir car il y a beaucoup de choses à gérer en même temps.

On peut se satisfaire qu'au niveau des actions menées auprès des écoles, les directeurs se sont beaucoup investis.

Il ajoute qu'aujourd'hui et plus que jamais le Développement Durable est une chose qu'il ne faut pas ignorer.

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier il était convenu de se reposer la question du renouvellement du poste ou de l'abandon de cette politique au niveau communal. Il pose donc la question au conseil municipal.

Bernard Glantzlen précise qu'au départ, il y a un an, il était sceptique sur cette ouverture de poste, mais qu'à présent il félicite le travail mené.

Le conseil approuve le principe de la reconduction de ce poste à l'unanimité et applaudit la présentation du bilan des actions menées par Gwladys Martin durant l'année et présentées par Thierry Cleyet Marel en début de séance.

2019-E-01	Portage repas à domicile
------------------	---------------------------------

L'association Fitolieu Services qui assurait le portage des repas à domicile depuis plusieurs années sur le territoire de la commune historique de Fitolieu, a cessé son activité le 30 juin.

A compter du 1er juillet 2019, la livraison des repas pour les bénéficiaires des prestations de l'association sera effectuée par un agent de la commune des Abrets en Dauphiné du lundi au vendredi y compris pendant le mois d'août. Ce service sera accessible à l'ensemble de la population. En parallèle, le système mis en place par la commune historique des Abrets, via le CCAS, perdure.

Le tarif appliqué jusqu'alors par l'association Fitolieu Services était de 6,10 euros.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la reprise de l'activité de livraison de repas de Fitolieu Services par les services municipaux à compter du 1er juillet 2019,
- **MAINTIENT** le tarif appliqué par l'association à 6,10 euros
- **OFFRE** ce service à l'ensemble des personnes âgées de la commune souhaitant en bénéficier.
- **CONFIRME le fonctionnement du service de portage de repas à domicile mis en place par le CCAS de la commune historique des Abrets.**

2019-E-02	Marché éclairage Public
------------------	--------------------------------

Une incohérence étant apparue entre le choix du conseil municipal d'attribuer le marché de la pose des appareillage d'éclairage public à l'entreprise SPIE et l'acte d'engagement remis par l'entreprise après la phase de négociation, une nouvelle décision s'impose.

Le rapport présenté par Monsieur le Maire faisait apparaître l'entreprise SPIE comme la mieux disante pour le lot 2 avec une offre à 41390€ alors qu'après la phase de négociation, l'entreprise avait remis une nouvelle offre à 49 650€, la reclassant ainsi en 3ème position.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte de la situation et de retenir l'entreprise la mieux classée au vu des nouveaux éléments.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **PREND ACTE** de l'erreur dans la note de synthèse sur les éléments de la consultation
 - **PREND ACTE** de l'offre de l'entreprise SPIE après la phase de négociation relevant son offre de 41390€ à 49680€ HT pour le lot 2, pose de l'éclairage public,
 - **DECIDE** de retenir l'entreprise EIFFAGE ENERGIE au prix de **48 494,60 € HT**, mieux disante après la phase de négociation.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché relative au lot 2 Pose de l'éclairage public, avec l'entreprise.
- CONFIRME les éléments de la délibération 2019-D-03 du 27 mai dernier, relatifs au lot 1.**

2019-E-03	Avenant Marché façade de l'église de la Bâtie
------------------	--

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant qu'il conviendrait de valider pour faire face aux travaux imprévus sur le fronton de l'église et la solidité du pignon supportant la charpente.

Il propose de valider l'avenant de 59 074,93 € HT sur un marché initial avec les premiers avenants 1 et 2 à 282 443,03 € HT portant ainsi le marché à 341 517,96 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

ACCEPTÉ l'avenant 3 de l'entreprise Girard pour les travaux de rénovation de la façade de l'église de la Bâtie pour un montant de 59 074,93 € HT sur un marché initial avec les premiers avenants 1 et 2 à 282 443,03 € HT portant ainsi le marché à 341 517,96 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du présent avenant et à réaliser les travaux correspondants.

2019-E-04	Achat maison Fouilleux
------------------	-------------------------------

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter la maison située derrière l'actuelle MJC, permettant ainsi de disposer du foncier nécessaire au lancement de la réflexion opérationnelle pour la réalisation de la nouvelle école.

La proposition d'achat acceptée sur le principe par les héritiers est de 120 000€.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Bernard GLANTZLEN Paul SICAUD, et Maryvonne JULLIEN qui votent contre et Marie Noëlle GADOU qui s'abstient.

- APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'acheter la maison située derrière la MJC, parcelle AM 93,
- ACCEPTE** le prix d'achat proposé par Monsieur le Maire à 120 000€
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet achat.**

2019-E-05	Achat maison Monier
------------------	----------------------------

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter la maison située au carrefour de la rue du Macle et de la route de la Buatière, permettant ainsi d'améliorer la sécurité du carrefour et d'élargir la voie d'accès aux écoles.

La proposition d'achat acceptée sur le principe par le propriétaire est de 207 000€.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'acheter la parcelle 165AC82
- ACCEPTE** le prix d'achat proposé par Monsieur le Maire à 207 000€
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet achat.**

2019-E-06	Subvention commune au ccas bénéfice foire de printemps
------------------	---

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter la maison située au carrefour de la rue du Macle et de la route de la Buatière, permettant ainsi d'améliorer la sécurité du carrefour et d'élargir la voie d'accès aux écoles.

La proposition d'achat acceptée sur le principe par le propriétaire est de 207 000€.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'acheter la parcelle 165AC82
- ACCEPTE** le prix d'achat proposé par Monsieur le Maire à 207 000€
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet achat.**

2019-E-07	Sortie d'actif du patrimoine mis au rebut
------------------	--

Suite à la création de la commune nouvelle, le patrimoine des trois communes historiques a été regroupé. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le suivi du patrimoine de la commune n'a jamais fait l'objet d'apurement et d'ajustement en fonction de l'inventaire réel des immobilisations. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de sortir de l'actif les biens désignés ci-dessous, réformés, perdus ou détruits, ce qui permet ainsi l'ajustement du patrimoine de la commune nouvelle à l'inventaire réel.

Le Maire présente une liste des biens à retirer de l'inventaire et la soumet au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE le retrait de l'actif de la commune des biens susmentionnés.**

2019-E-08**Demandes de subventions et Fonds de concours**

Suite à la délibération des VDD n°858-2019-155 du 23 mai 2019, la communauté de communes a instauré un fonds de concours pour l'année 2019. Le montant de l'attribution de la commune s'élève à 2 212 €. Il est proposé de solliciter les VDD pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour la livraison des repas à la cantine historique de la Bâtie-Divisin et le portage des repas aux anciens. Le coût du véhicule électrique s'élève à 11 524,23 € HT

Le plan de financement prévisionnel du véhicule est le suivant :

FINANCEMENT	MONTANT € HT SUBVENTION	DATE D'OBTENTION
DETR 2019	0,00 €	
Conseil Départemental de l'Isère	0,00 €	
Communauté de Communes des VDD	2 212,00 €	
Autres financements publics	0	
Total des subventions publiques	2 212,00 €	
Auto financement communal	9 312,23 €	
TOTAL	11 524,23 €	

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- SOLLICITE** le fonds de concours auprès des VDD d'un montant de 2 212 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique ;
- AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

2019-E-09**Lancement des travaux de façade et Autel de l'église de Fitialieu**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis de travaux de réparation de la façade de l'église de Fitialieu ainsi que de reprise des fondations de l'Autel qui s'élèvent respectivement à 17 138€ HT et 19 820€ HT.

Au vu du rapport de l'architecte du patrimoine et de l'avis du département après la visite sur site, Monsieur le Maire propose de lancer les travaux immédiatement et sollicite le département de l'Isère pour l'obtention d'une subvention au titre de la préservation et de la restauration du patrimoine (1er dossier). Un deuxième dossier sera déposé pour la rénovation des vitraux de l'église qui s'élève à 30844,72 HT.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de lancer les travaux de réparation de la façade de l'église de Fitialieu et de l'Autel,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les travaux
- AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un premier dossier de subvention auprès du département de l'Isère pour la première tranche de travaux énumérés ci-dessus,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un deuxième dossier auprès du département de l'Isère pour la seconde tranche des travaux (rénovation des vitraux)
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et devis nécessaires à la réalisation de ce chantier.

2019-E-9 bis**Rénovation de l'église de Fitialieu**

Une demande de subvention est à formuler auprès de la région Auvergne Rhône Alpes pour la rénovation de l'église de Fitialieu. Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis de travaux de réparation de la façade de l'église, ainsi que les reprises des fondations de l'Autel pour un montant total de 36958 HT. Cette rénovation fera l'objet d'une première tranche de travaux au titre de l'exercice 2019, qui seront suivis par une seconde tranche prévue en 2020 pour la rénovation des vitraux.

Le montant total de ces travaux s'élève à 67802,72HT.

Monsieur le Maire sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de la région Auvergne Rhône Alpes.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de lancer les travaux de réparation de la façade de l'église de Fitolieu et de l'Autel (première tranche)
- AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier global de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes
- SOLLICITE** la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et devis nécessaires à la réalisation de ce chantier.

2019-E-10	Création de postes
------------------	---------------------------

Monsieur le Maire propose de créer différents postes afin de titulariser quatre agents dont la situation statutaire évolue, ainsi qu'un agent qui bénéficie d'un avancement de grade au titre de l'ancienneté :

1 poste d'adjoint technique à 31h30 pour un agent contractuel à 27h00 titulariser dans les écoles,
 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour un agent contractuel à titulariser à la cuisine,
 1 poste d'atsem principale de 1ère classe à 31h30 et suppression du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe suite à la réussite du concours d'atsem
 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet pour un agent contractuel depuis septembre 2017 à temps complet
 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet en remplacement d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

•**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de créer les postes pour titulariser les agents sous contrat qui donnent satisfaction.

•**CREE** :

- 1 poste d'adjoint technique à 31h30
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'atsem principale de 1ère classe à 31h30
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

•**SUPPRIME** :

- le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
- le poste d'adjoint administratif

•**CONFIRME** que ces créations de postes entraînent une augmentation de 5h30 cumulé par semaine.

2019-E-11	Nouveau règlement du cimetière
------------------	---------------------------------------

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de nouveau règlement des cimetières municipaux. Il précise que ce travail a été fait en collaboration entre Marie Guillot-Jérôme en charge des cimetières et les différents adjoints concernés.

Il propose d'acter ce règlement et de le faire entrer en application dès la mise en place des gâches électriques.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

•**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire

•**ADOpte** le projet de règlement des cimetières municipaux présenté au conseil

•**DIT** que son entrée en application sera effective au 1er septembre prochain.

2019-E-12	Vidéoprotection
------------------	------------------------

Monsieur le Maire propose de lancer une première tranche de travaux de vidéoprotection par l'installation de caméra lecture par axe et d'une caméra d'ambiance pour vision globale de la circulation sur un mat au rond-point de la croisée, afin de lire les plaques minéralogiques.

Monsieur le Maire présente les offres des entreprises consultées :

ENGIE INEO : 18 257,01€HT
 VIATECH : 19 251,20€HT

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Véronique DUPRÉ et Franck LANCIA qui s'abstiennent.

- **APPROUVE** le lancement du programme de vidéoprotection
- **RETIENT** l'offre de l'entreprise VIATECH pour un montant de 19 251,20 euros HT
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les travaux et à réaliser toutes les formalités préalables à l'installation de ce type de matériels.**

2019-E-13	Convention ENEDIS pour études d'urbanisme
------------------	--

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé par ENEDIS pour l'étude des secteurs à urbaniser dans le cadre de l'élaboration du PLU Intercommunal.

Il propose au conseil municipal de signer cette convention.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS.**

2019-E-14	Avenant pour la transmission des marchés au contrôle de légalité
------------------	---

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec la préfecture afin de transmettre les marchés publics au contrôle de légalité par voie dématérialisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur la Maire,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transmission des actes à la préfecture pour les marchés publics**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que concernant la location de la Maison Dauphinoise aux Vals Du Dauphiné, tout est clair et transparent. Cela est passé en conseil municipal, la commune est contente que des bureaux de la communauté de communes s'installent ici car cela est très important. Reste seulement l'ouverture de l'office de tourisme qui continue à poser problème car une ouverture seulement 2 mois en été est trop faible au regard du nombre de pèlerins de Compostelle et du nombre de touristes séjournant au camping de Mai à Octobre.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un pont situé dans le centre d'Aoste en direction d'Évrieux va être en travaux pour une durée d'environ 6 mois.

Durant cette période, le Département va diriger les véhicules en direction des Abrets par la RD 592, supprimant ainsi une forte part du trafic sur la RD1516. Les personnes qui connaissent, risquent de passer par les chemins de traverse mais cela risque malgré tout d'augmenter sensiblement le trafic sur la commune.

Château BAYARD :

Didier Buisson fait un rappel du diagnostic rapide fait sur l'église de Fitolieu après la sollicitation de Benjamin qui s'inquiétait de l'état de l'Autel qui donnait des signes de dégradation. Il a fait intervenir rapidement l'architecte du Patrimoine, P DeVaujany qui était déjà intervenu sur l'église de la Bâtie. Son diagnostic est joint à la note de synthèse du conseil de ce soir. C'est après ce diagnostic qu'une entreprise a été sollicitée pour restaurer cet autel. Le devis a permis de solliciter des subventions, votées ce soir.

Pour le Château, il a repris l'historique du dossier, le projet de restructuration de l'équipe municipale de 95 et la démolition de l'équipe municipale de 2009. Il propose de solliciter les municipalités de l'époque pour connaître leurs motivations.

Après ces rencontres il sera possible de se positionner.

Isabelle Boury confirme que la raison de la non réalisation du projet de 1995 est essentiellement financière. Il paraît intéressant de se pencher sur la question de la restauration et savoir ce que l'on veut en faire aujourd'hui. L'association du patrimoine est prête à collaborer dans la réflexion.

Bernard Glantzlen demande ce qu'il en est de l'entretien des espaces verts autour des vestiges du château.

Isabelle Boury lui répond que concernant les mauvaises herbes, la municipalité en est consciente et s'est engagée à le faire entièrement et l'association du Patrimoine à entretenir régulièrement le terrain.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation de la Boulangerie Blachère, validée en CDAC, passe CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial) le 4 juillet à la suite du recours de l'Etat sur la décision de la commission départementale.

Les remarques déposées en CDAC ont été transmises en commission nationale. Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré le Sous-Préfet qui a demandé de lui faire confiance...

Benjamin Gastaldello ajoute qu'un vote a été fait afin de porter leurs voix à l'Assemblée Nationale.

La députée du territoire posera cette question au gouvernement (cohésion sociale et des territoires) afin que les communes limitrophes ayant un centre-ville commerçant, puissent être entendues et délibérantes dans les CDAC et CNAC.

Monsieur le Maire annonce que le centre technique municipal sera inauguré le vendredi 6 septembre prochain.

La Mairie a reçu un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques annonçant que la Trésorerie des Abrets en Dauphiné et de Pont de Beauvoisin seront regroupées avec le Centre des Finances Publiques de La Tour du Pin.

Enfin, Monsieur le Maire prononce le discours de fin de conseil suivant :

C'est le dernier conseil municipal avant l'été et la rentrée s'annonce d'ores et déjà très dense.

Je voudrais profiter de ce moment pour vous souhaiter d'abord un bon été à tous et vous remercier pour votre implication à chacun.

Je voudrais une nouvelle fois vous dire qu'au delà de toutes les réalisations que nous avons pu faire, les travaux comme la Maison Dauphinoise, l'école de Fitilieu ou l'église de la Bâtie-Divisin et les nombreuses autres réalisations concrètes que nous avons réussi à faire aboutir ou les services créés, comme le point numérique à Fitilieu, les chéquiers jeunes et la carte senior, le minibus pour les anciens, et le fameux détribus, l'accès à la culture pour tous...etc, le plus beau et le plus gros projet que nous avons mené ensemble est bien la création de la commune nouvelle, sa structuration interne et la mise en place d'un fonctionnement à la hauteur d'une commune de presque sept mille habitants.

Cela nous a rendu :

plus efficient dans bien des domaines : financier, gestion de carrières de nos employés,

plus forts et aussi grâce à la mise en commun de nos bonnes pratiques ,

plus riche financièrement, avec les dotations qui ont permis de maintenir des taux d'imposition bas et de continuer à investir.

C'est aussi grâce à notre réactivité. De l'avoir fait à temps cette commune nouvelle ! Ceux qui ont suivi le mouvement et qui ont compris l'intérêt de la démarche n'auront pas eu , comme nous, tous les avantages.

Il nous reste de nombreuses choses à terminer ensemble :

la cuisine de Fitilieu et son lien avec un chantier d'insertion pour du maraîchage bio communal,

le parking chemin Doutan pour le co-voiturage pour redynamiser rue d'Italie, l'école des Abrets,

la restructuration de la place Eloi Cuchet qui est stratégique pour l'avenir notamment du commerce et de la vie du centre-ville, et tout cela je souhaite que nous puissions le continuer ensemble.

Nous avons été bons ensemble.

Je sais que les choses n'ont pas toujours été faciles, que travailler ensemble n'est pas chose évidente pour de nombreuses raisons et qu'il y a eu beaucoup de choses à concilier pour que tout cela fonctionne. L'empreinte des fonctionnements des anciennes communes est encore grande et la marge de progression est importante. Je pense que nous avons encore de nombreuses choses à harmoniser, et certaines choses sont à penser différemment et je vous remercie de nouveau de votre indulgence et de votre aide.

Quelques fois les choses sont plus compliquées à gérer qu'il n'y paraît.

Il est aussi facile de porter un regard critique, et il est important de voir le verre à moitié plein, même si naturellement nous avons tendance à voir le verre à moitié vide. Ce que nous avons réalisé est énorme, même si on se compare à d'autres communes nouvelles.

Je voudrais remercier mes deux collègues et amis Maires pour cette confiance partagée que je souhaite pérenne. Nous avons su trouver un équilibre même si nos idées politiques sont différentes, comme l'étaient les conseils municipaux de nos prédécesseurs. La volonté principale étant l'envie d'agir pour le bien des habitants de la commune, ensemble. Au niveau communal, même pour une commune de notre dimension, la politisation ne me semble pas opportune et la richesse vient de la diversité.

Je ne parlerai pas d'intercommunalité ce soir, car c'est un sujet sensible, mais 2 points seront évoqués lors du prochain conseil municipal du 9 septembre, il y aura une présentation de l'intercommunalité sur le manager de centre ville où les questions pourront lui être posées et une présentation de l'avant projet de la piscine.

Dans tous les cas merci à tous, et bel été qui démarre chaudement ... pour revenir en septembre tout frais pour continuer à avancer.

Maryvonne Jullien demande dans quelle condition la salle des fêtes a été baptisée.

François Boucly répond qu'une cérémonie sera programmée, qu'effectivement le nom a été discuté et arrêté lors de la création de la commune nouvelle.

Maryvonne Jullien demande ou nous en sommes sur la récupération des éléments de la tombe remarquable qui a été démontée au cimetière.

Thierry Donnet précise qu'il n'a pas de réponse pour l'instant. L'entreprise qui a démonté le monument doit le tenir informé lorsque les éléments seront récupérables sur le site de l'entreprise à Morestel.

Maryvonne Jullien demande si la recherche de médecins pour la commune a avancée car il n'y a pas eu de compte rendu de la commission.

Benjamin Gastaldello lui répond qu'une rencontre a eu lieu il y a quelques jours. La proposition des Abrets en Dauphiné a été faite auprès de cinq médecins qui recherchaient dans le secteur du Nord-Isère. Les Abrets a été proposé avec la Verpillère, Saint Quentin Fallavier et Hérieux.

Le choix de ces médecins était plutôt centré autour de Bourgoin-Jallieu. La commune des Abrets en Dauphiné a été mise en avant par le département qui a présenté la commune avec ses activités (la piscine, la dynamique...),

La commune a été proposée à 55 médecins. À présent il faut voir si les médecins veulent bien rencontrer les élus dans les semaines à venir.

La meilleure communication auprès des médecins, sont les vidéos des communes qui présentent les atouts et sa dynamique. Il précise qu'il faut également présenter tout les atouts techniques qui se trouvent à l'intérieur et à l'extérieur de la commune.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22 heures 30.